

Dossier

Réformer la représentativité des organisations professionnelles d'employeurs

Réformer la représentativité pour refonder la représentation

L'essentiel

Le projet de loi adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale le 7 février 2014 après engagement de la procédure accélérée fait l'économie d'un débat sur les modalités de reconnaissance de la représentativité des organisations d'employeurs, se contentant de reprendre la position commune rédigée par certaines des dites organisations. Le présent article discute certains points du rapport Combrexelle qui a inspiré la loi et revient sur certains aspects de ce débat : qu'est ce que la représentation et comment l'apprécier sans consultation, ne serait-ce que des adhérents ? Et d'ailleurs, qu'est ce qu'adhérer à une organisation d'employeurs et quel type de légitimité l'adhésion contribue-t-elle à créer pour ces organisations ? Au fond, n'est-on pas passé un peu vite sur le principe électif ?

La représentativité est d'abord une opération juridique qui, accordant une forme de reconnaissance à un groupe d'individus aspirant à la représentation d'un groupe plus large, lui confère certaines prérogatives. La question de la représentation est un domaine controversé où se croisent plusieurs disciplines des sciences sociales¹. Depuis le XVIII^e siècle, elle est au cœur des débats autour de la question du gouvernement représentatif². Le domaine des organisations représentant des forces sociales



par **Nicole Maggi-Germain**

Juriste (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ISST – Laboratoire Droit et changement social/MSH Ange Guépin, Nantes)



Michel Offerlé

Politiste, École normale supérieure de Paris / Centre Maurice Halbwachs



et **Jean-Marie Pernot**

Politiste, Institut de recherches économiques et sociales – IRES

(syndicats de salariés, organisations professionnelles) est d'une autre nature que celui des partis politiques. Bien que les relations qu'elles entretiennent avec les groupes représentés soient différentes, nombre de déterminations de la représentation peuvent en être importées. L'acte de représentation peut y être appréhendé selon trois dimensions complémentaires : du point de vue étymologique, représenter, c'est « présenter à nouveau ou sous une autre forme³, c'est-à-dire faire naître un groupe qui ne pré-existe pas à sa propre représentation ; c'est ensuite parler en son nom, le mettre en scène et promouvoir dans différents lieux de l'espace social une vision du monde propre au groupe représenté (une interprétation de l'ordre économique, politique, des revendications, etc.). C'est enfin produire des représentations adressées aux membres du groupe auxquelles ceux-ci peuvent adhérer et ainsi se reconnaître dans ceux qui les représentent.

¹ Histoire, philosophie, science politique, sociologie. Entre autres, H. F. Pitkin, *The concept of representation*, University of California Press, 1967 – Pour une approche globale de la notion, V. M. Brito Vieira et D. Runciman, *Representation*, coll. « Key concepts », Polity Press, 2008, 213 p. – L. Boltanski, *Les cadres, formation d'un groupe social*, Éd. de Minuit, 1982 – S. Maresca, *Les dirigeants paysans*, Éd. de Minuit, 1983 – T. Coulouarn, *Au nom des patrons. L'espace de la représentation patronale en France*, Paris 1, sept. 2008 – M. Offerlé, *Les patrons des patrons*, Histoire du Medef, Odile Jacob, 2013.

² B. Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Calmann-Lévy, 1995.

³ L. Clédat, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Hachette, 1914.